

VIE QUOTIDIENNE

- Réunion publique PLU : lundi 30 octobre 2023 à 19h à l'Espace Pierre Derennes.
- PLU - permanence de Mme SINTÈS : jeudi 2 novembre 2023, 9h-13h, en mairie.
- Conseil municipal : jeudi 9 novembre 2023 à 18h30, en mairie.

LE CADRE LÉGAL DES DÉBITS DE BOISSONS

Les licences



Pour vendre des boissons alcoolisées, un établissement doit être titulaire d'une **licence**.

- ➔ Lorsqu'il s'agit de **consommer des boissons sur place**, sans repas, il convient de détenir une **licence III** ou une **licence IV**. Leur délivrance est soumise à un quota, qui est d'ores-et-déjà atteint au Tour du Parc (il n'est donc **plus possible** de délivrer de nouvelles licences III ou IV).
- ➔ En revanche, les établissements titulaires d'une « **licence restaurant** » ou d'une « **petite licence restaurant** » peuvent servir des boissons alcoolisées **à l'occasion des principaux repas et comme accessoires de la nourriture**. Ces licences ne permettent pas de servir une boisson alcoolisée à un client ne prenant pas de repas.
- ➔ Néanmoins, un établissement titulaire de l'une des licences évoquées précédemment peut proposer à la **vente à emporter** les boissons correspondant à la catégorie de sa licence.

Les débits de boissons temporaires

Une **association qui organise une manifestation** peut ouvrir une **buvette temporaire** pour vendre des boissons des groupes 1 (sans alcool) et 3 (boissons en-dessous de 18°) à condition d'avoir obtenu **l'autorisation du Maire**. Pour ses manifestations, l'association peut obtenir **5 autorisations annuelles maximum**. Par ailleurs, il existe des **zones protégées**, au sein et autour desquelles aucun débit de boissons temporaire ne peut être accordé. Ainsi, au Tour du Parc, il existe notamment un **périmètre protégé de 100 m autour de l'école** (arrêté préfectoral du 15 juillet 2020). Une buvette lors de la kermesse ne peut donc pas être autorisée légalement. Enfin, cette possibilité ne s'applique qu'à des **débits temporaires par leur nature même**, ouverts à l'occasion de manifestations publiques exceptionnelles.



JE SÉPARE MES DÉCHETS
POUR QU'ILS SOIENT **RECYCLÉS**



Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et les papiers se trient !

Ils sont tous accueillis au centre de tri de déchets recyclables **VÉNESYS**, à Vannes.

Malgré les équipements automatisés au centre de tri, la séparation des emballages est parfois difficile car les matières sont « imbriquées » ou emboîtées.

L'électro-aimant (overband) capte les boîtes de conserve en acier et emporte, malheureusement, le pot de yaourt emboîté dedans. Autre, exemple, le rayon infrarouge des trieurs optiques ne voit que l'emballage extérieur. Ainsi les pots de yaourts en plastique coincés dans des boîtes en carton ne sont pas détectés.

Tous ces emballages ainsi dissimulés ne connaîtront pas le recyclage ... c'est une perte de matière importante ; En plus, les balles de matière conditionnées contenant des intrus seront bien souvent refusées chez les recycleurs.

Les matières ainsi emboîtées créent plusieurs problèmes

Ces erreurs représentent un coût pour la collectivité, et donc pour l'usager. C'est aussi un manque à gagner pour les collectivités qui vendent moins de matières.

Les matières imbriquées mal triées impactent en bout de chaîne, les filières de recyclage notamment celle de l'acier. Pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler toujours, lors des manipulations, sur

LA FIBRE : ELLE ARRIVE !



Après de longs mois d'attente, elle arrive ! Une partie de la commune sera officiellement commercialisable à la fibre à partir du **6 novembre 2023**. Attention : pour vérifier si votre logement sera éligible à cette date, nous vous invitons à consulter la carte de Très Haut Débit Bretagne, disponible à l'adresse suivante : thdbretagne.bzh/11384-etes-vous-eligible.htm

Seuls les **points jaunes** seront éligibles à la fibre à cette date. Les points rouges et bleus correspondent à des secteurs qui sont toujours en cours de déploiement. Par ailleurs, si vous constatez que votre logement n'apparaît pas sur la carte, contactez Très Haut Débit Bretagne via leur site internet.

Si vous êtes éligibles, vous êtes susceptibles d'être démarchés par des opérateurs. Nous vous rappelons que le passage à la fibre n'est, à l'heure actuelle, **pas obligatoire**. De plus, si vous souhaitez passer à la fibre, **le choix de l'opérateur est libre**.

AMÉNAGEMENTS A KERJAMBET



A la suite des travaux de voirie réalisés rue de Kerjambet, les services techniques ont installé des barrières sur la piste cyclable. Pour rejoindre la rue de Benester, les vélos bénéficient ainsi d'un cheminement sécurisé.

UNE PSYCHANALYSTE AU TOUR DU PARC



« Psychanalyste, je reçois des adultes, des adolescents et des enfants pour des entretiens de soutien, des accompagnements et des psychanalyses.

Les entretiens sont un espace de parole et d'écoute où les difficultés rencontrées peuvent se dire, tout comme ce qui est source de souffrance ou ce qui fait question dans l'existence. Il s'agit d'une écoute qui n'est pas silencieuse, sans a priori ni jugement. Par le dialogue, nous tentons de savoir ce qui se joue dans les difficultés rencontrées.

Avec les enfants, des jeux, des dessins et des livres sont utilisés pour favoriser la parole. Avec les adolescents, des échanges autour de leur quotidien, de leurs intérêts personnels et des réseaux sociaux sont importants.

Les séances durent environ 45 minutes. Le nombre d'entretiens dépend de la problématique et de ce qui est souhaité par la personne. Leur fréquence est discutée et variable selon les situations. Des effets thérapeutiques peuvent être rapidement ressentis et quelques entretiens peuvent parfois suffire. Toutefois, il faut s'accorder un peu de temps pour un travail thérapeutique ou une psychanalyse ».

Bénédicte POIFOL, Maison de Santé (place des 4 Frères Le Blouch), 07 43 01 33 54

RÉVISION DU PLU : LE POINT SUR LE CALENDRIER



2021-2022

Diagnostic (photographie du territoire : situation actuelle, enjeux)



2022-2023

Projet d'aménagement et de développement durables : stratégie politique



2nd semestre 2023

Écriture du PLU (zonage, règlement écrit, règlement graphique, OAP)



1^{er} semestre 2024

Arrêt du PLU et consultation des personnes publiques associées



2nd semestre 2024

Enquête publique puis approbation du PLU en conseil municipal

MARCHÉ : Le dimanche matin, place des 4 Frères Le Blouch.

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 / SAMU : 15 / Gendarmerie : 17
Dr Richard : 02 97 67 34 07 / Ecole Publique : 02 97 67 30 70

Directeur de la publication : François MOUSSET

Réalisation : La commission communication

Distribution : Elus et agents communaux

Crédits photos : Mairie du Tour du Parc, les associations communales

Impression : Mairie du Tour du Parc

Tirage : 1000 exemplaires

Dépôt légal : N°1516-09 mai 2017

Papier 100% recyclé - certifié Blue Angel et Ecolabel Européen

ISO 9001 / ISO 14001 / OHSAS 18001 / DIN 67 38 / PCF / CNeutral.

Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie du Tour du Parc o 1 Place de la Mairie, 56370 LE TOUR DU PARC
Téléphone : 02 97 67 30 01 o www.letourduparc.fr

